REPUBLIQUE FRANÇAISE Département des HAUTES-PYRENEES

CASTELNAU MAGNOAC



Castelnau-Magnoac, le 7 octobre 2021

ATTESTATION

Je soussigné Bernard VERDIER, maire de la commune de CASTELNAU-MAGNOAC, atteste par la présente que les parcelles G 81-82-83-84-97-99 appartenant à Mr SABATHIER Thierry ne sont pas inclus dans la zone constructible de la carte communale.

En foi de quoi il est délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit,

Les jour, mois et an que dessus,

